




TUTORIEL

POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION ANS 2020

Ce document est un guide d'accompagnement dans le montage du dossier de subvention en ligne sur lecompteasso.associations.gouv.fr

Il vous accompagnera au fur et à mesure que vous parcourez les étapes 3, 4 et 5 de la partie « Faire une demande de subvention » sur Le Compte Asso.

Il met en avant certains ***items** du Compte Asso, qui doivent être obligatoirement renseignés, et qui requièrent une attention particulière de votre part.

La prise en compte dans votre dossier des éléments précédés par ce pictogramme  sera particulièrement étudiée par les évaluateurs de la FFBaD.



LES OUTILS

Avant de déposer une demande de subvention, vous devrez créer un compte sur Le Compte Asso en vous munissant du numéro RNA ou SIREN de votre association.

- Tutoriel pour la création du compte et l'ajout de votre association dans le compte :
↳ <https://www.youtube.com/watch?v=E1g99-IOe3w>
- Tutoriel pour la mise à jour des informations administratives de votre association :
↳ <https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M>



LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

Vous devez vous munir des documents suivants :

- ↳ [Le manuel utilisateur Le Compte Asso](#)
- ↳ [La note de cadrage FFaD](#)



LES INFOS PRATIQUES

Les informations concernant la campagne ANS sont disponibles à partir des liens ci-dessous :

- ↳ [Article MyFFBaD](#)
- ↳ [Article site Internet](#)

- Le dossier de demande de subvention se fait via la plateforme Le Compte Asso à cette adresse <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- **Le code subvention de votre région**, en annexe de la note de cadrage, doit impérativement être saisi afin que le dossier puisse être traité par la FFBaD.
- La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **lundi 04 mai – 10h00**.

**!/ ** Un seul dossier par structure doit être déposé, un dossier pouvant contenir plusieurs actions. L'ajout d'action(s) est possible tant que le dossier n'a pas été transmis.

Le nombre d'actions est limité à :

- **6 pour les ligues,**
- **4 pour les comités,**
- **3 pour les clubs.**

!/ ** Vous devez impérativement renseigner dans l'étape 2 « Vérification et renseignement des informations administratives », rubrique « Affiliations aux Fédérations sportives », **votre numéro d'affiliation à la FFBaD.

SAISIR LES AFFILIATIONS DE L'ASSOCIATION									
Affiliations aux Fédérations non sportives									
Aucune affiliation non-sportive recensée									
+									
Affiliations aux Fédérations sportives									
Type	Nom Fédération	n° affiliation	Licenciés total	Licenciés homme	Licenciés femme	Télécharger	Téléverser	Actions	
Olympiques	FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE		300	200	100				

Les clubs affiliés à l'ASPTT devront obligatoirement déposer leur dossier avec le code spécifique de la Fédération Sportive des ASPTT. Ils ne sont donc pas éligibles avec le code FFBaD.

Nous vous invitons à bien noter votre numéro de dossier Le Compte Asso.

Nous vous recommandons d'enregistrer régulièrement les informations et documents ajoutés. Au bout de 30 minutes d'inactivité, vos données ne seront pas enregistrées.

? POUR TOUTE QUESTION

Dans le cadre de l'accompagnement au montage du dossier de subvention, nous vous invitons à prendre contact avec les référents de votre comité/ligue (cf. contacts sur Le Compte Asso) et/ou avec le Cadre Technique National référent de votre territoire.

La fédération sera en soutien des référents et pourra être contactée à partir de l'outil support du site Internet, rubrique d'aide Vie du club / ANS en cliquant sur ce lien : <https://support.ffbad.org>.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 3 sur Le Compte Asso

LES DOCUMENTS DU DEMANDEUR

Sont attachés automatiquement à votre compte :

- Les statuts,
- La liste des dirigeants.

Sont à télécharger obligatoirement :

- **Le plus récent rapport d'activité approuvé,**
- **Le dernier budget prévisionnel annuel approuvé,**
- **Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos.**
 - ↳ Ces 3 documents doivent être ceux approuvés par la dernière Assemblée générale.
- **Le RIB au nom de votre association.**
 - ↳ Le RIB scanné doit impérativement correspondre aux coordonnées bancaires saisies à l'étape précédente.
- **Votre projet associatif 2020.**
 - ↳ Ce document, idéalement décliné du projet sportif fédéral, sera étudié par les évaluateurs FFBad.

LES DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU DOSSIER

*Compte-rendu financier

Le compte-rendu financier de l'action financée en 2019, à réaliser à partir du [CERFA 15059*02](#), est à **envoyer par mail à l'adresse cr-ans@ffbad.org ET à joindre impérativement ici**, même s'il s'agit d'un compte-rendu intermédiaire dans le cas où votre action ne serait pas terminée. Dans ce cas précis uniquement, vous devrez impérativement transmettre le compte-rendu définitif à la fédération à l'adresse cr-ans@ffbad.org **au 30 juin 2020, dernier délai.**

Les structures, qui déposeront un dossier de subvention et qui n'auraient pas envoyé leurs comptes-rendus au **04 mai**, ne seront pas éligibles à la demande de subvention pour 2020.

Autre

POUR LES SECTIONS BADMINTON DES CLUBS OMNISPORTS

Les documents obligatoires sur Le Compte Asso sont ceux de la structure mère, les sections badminton sont invitées à joindre les documents propres à la section (budget prévisionnel, projet associatif) à cet endroit (format ZIP).

LA DESCRIPTION DES ACTIONS

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 4 sur Le Compte Asso

*Récurrence

Si vous cochez « Renouvellement », vous devez sélectionner, dans le menu déroulant du dessus, l'action que vous souhaitez reconduire et les champs se rempliront automatiquement (intitulé, objectifs, description...), vous pourrez alors les modifier.

La priorité sera donnée aux actions structurantes s'inscrivant dans le projet associatif de la structure et dans le projet territorial.

/! Votre action doit correspondre à l'une des actions éligibles listées dans la note de cadrage 2020.

***Intitulé**

/! La nomenclature de l'action, visée par votre demande de subvention, doit être impérativement renseignée ici (cf. tableau ci-dessous).

↳ Exemples : indiquez A.1.1 pour « Action ciblant les passerelles entre la pratique du badminton scolaire et celle en club », indiquez C.1.2 pour « Action favorisant l'accès des femmes à des postes de responsabilité ».

Tableau récapitulatif des actions éligibles

Objectif opérationnel	« Modalité ou dispositif » = Catégorie d'actions FFbAD	Action éligible	Opérateur préconisé
A Développement de la pratique	A1 Public jeune	1) Action ciblant les passerelles entre la pratique du badminton scolaire et celle en club	Club Comité
		2) Action de promotion et/ou d'animation auprès des jeunes du département hors temps scolaire	Club Comité
		3) Action concourant à l'acquisition ou au maintien de la 4 ^{ème} et 5 ^{ème} étoile EFB	Club EFB 3 étoiles
		4) Action de développement de l'Interclubs Jeunes, du PromoBaD et des rencontres de proximité innovantes pour les joueurs MiniBaD, poussins, benjamins et minimes	Club Comité
	A2 Public en situation de handicap	1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les PSH et/ou favorisant la pratique partagée valides/non valides	Club Comité
		2) Action concourant au développement de l'offre de pratique du Para-badminton (compétitions, circuit, stages, créneaux dédiés)	Club Comité Ligue
	A3 Public des zones prioritaires	1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique dans les zones prioritaires (QPV, ZRR)	Club Comité
		2) Action pour favoriser la création de clubs en zones prioritaires	Comité Ligue
	A4 Airbadminton	1) Action de promotion et/ou d'animation visant à développer le Airbadminton (événements, stages...)	Club Comité
		2) Organisation de rencontres compétitives Airbadminton	Ligue
	A5 Action innovante public féminin	1) Action visant à asseoir la pratique féminine au travers de compétitions, stages, types de pratique	Club Comité Ligue
	A6 Fidélisation des licenciés non compétiteurs	1) Développement et structuration de rencontres innovantes à destination des pratiquants loisirs	Club Comité
		2) Action spécifique répondant aux attentes exprimées par les néo-licenciés non compétiteurs et favorisant leur épanouissement	Club Comité Ligue
	A7 Appui au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale		Ligue
	A8 Action à destination des territoires ultramarins	1) Action concourant à la création et à la pérennisation d'un tournoi international	Ligue
		2) Mise en place d'un Plan d'Animation Territorial (PAT) autour d'un Open international	Club Ligue

		<p>3) Développement de la participation compétitive chez les jeunes</p> <p>a. Mise en place et/ou participation à une compétition continentale/internationale par équipe (ex : Jeux des Iles Jeunes pour la Réunion) ou compétition rassemblant plusieurs territoires français (championnat Antilles-Guyane Jeunes) et/ou territoires étrangers limitrophes</p>	Ligue
		<p>3) Développement de la participation compétitive chez les jeunes</p> <p>b. Action favorisant la participation à des compétitions et/ou stages jeunes hors territoires (déplacements)</p>	Club Ligue
		4) Action structurantes (stages de perfectionnement, formation) sollicitant un professionnel extérieur	Ligue
		5) Action favorisant la création de nouveaux clubs partout sur le territoire (y compris en dehors des QPV/ZRR)	Ligue
		6) Action visant au développement et à la structuration des EFB pour tendre vers la 3 ^{ème} et la 4 ^{ème} étoile EFB	Club EFB 2 étoiles

B Promotion du sport santé	B1 Seniors éloignés de la pratique	1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics seniors et/ou favorisant la pratique intergénérationnelle	Club Comité
	B2 Action innovante personnes atteintes de maladies chroniques	1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics atteints de maladies chroniques et/ou favorisant la pratique partagée avec les autres membres du club	Club Comité
	B3 Action innovante santé bien-être entreprise	1) Action de promotion et/ou d'animation et/ou compétition(s) favorisant la pratique pour le public issu de l'entreprise	Club Comité
	B4 Autre action de promotion de la santé par le sport	1) Action visant à positionner le badminton comme un sport vecteur de santé auprès des organismes territoriaux spécialisés	Club Comité Ligue
2) Action visant à éduquer et sensibiliser tous les publics aux offres de pratique à but thérapeutique/bien-être			
3) Action spécifique dans les hôpitaux et/ou dans les établissements médico-sociaux		Club Comité	

C Développement de l'éthique et de la citoyenneté	C1 Promotion des valeurs citoyennes	1) Intégration des jeunes (16-25 ans) au sein des instances dirigeantes et/ou de l'équipe de bénévoles de la structure	Club Comité Ligue
		2) Action favorisant l'accès aux femmes à des postes de responsabilité	
		3) Action de sensibilisation et de lutte contre les incivilités, violences, discriminations et dérives impactant le badminton	
	C2 Badminton Responsable	1) Action mettant en œuvre une politique d'éco-responsabilité (réduction impact carbone, consommation en circuit court, mutualisation du matériel, recyclage du matériel usagé...)	Club Comité Ligue

***Période** : Annuel

***Date de début *Date de fin**

/\! Chaque action doit obligatoirement démarrer durant l'année civile 2020 et **se terminer avant le 31 mars 2021**.

***Objectifs**

Inscrivez votre action dans une finalité globale à moyen ou long terme.

Précisez les objectifs principaux et les sous-objectifs.

Vous pouvez compléter votre description en indiquant les impacts mesurés en cours d'action et les résultats attendus en fin d'action.

***Description**

Décrivez de manière exhaustive et détaillée les actions principales du projet : Quoi ? Qui ? Comment ?

Pour qui ? Où ? Quand ? Combien de fois ?

Mettez en avant en quoi la subvention sollicitée impactera significativement la viabilité de l'action.

Sont à détailler les éléments ci-dessous :

↳ **Cohérence de l'action**

- Cohérence des objectifs visés,
- Cohérence des moyens humains mobilisés,
- Cohérence du budget mis en œuvre,
- Cohérence de l'action proposée par rapport au projet associatif.

↳ **Caractéristiques concrètes de l'action**

- Public cible,
- Calendrier de mise en œuvre,
- Partenariats opérationnels,
- ...

↳ **Inscription territoriale de l'action**

- Dans le projet du comité / de la ligue,
- Dans les dispositifs fédéraux,
- Dans la politique de la collectivité.

/\! Actions têtes de réseau

Dans le cas des actions menées par des ligues ou des comités pour le compte de clubs qui ne sont pas en mesure de développer des actions en leur nom, **vous devez mentionner ici les clubs visés par l'action**.

Les critères ci-dessous déterminent **les clubs qui sont non éligibles** aux actions des ligues ou comités en tant que têtes de réseau (critères non cumulatifs) :

- Clubs disposant d'une EFB 3, 4 ou 5 étoiles,
- Clubs ayant une ou plusieurs équipes engagée(s) en Interclubs nationaux,
- Clubs ayant bénéficié du Plan Emploi Club ou du Plan Emploi Fédéral,
- Clubs ayant déposé une demande directe de subvention ANS en 2019.

Explications de certaines actions éligibles

Le tableau ci-dessous a vocation à illustrer certaines des actions éligibles de la note de cadrage par des exemples concrets et des bonnes pratiques. Il apporte certaines précisions et souligne les points d'attention des évaluateurs.

A	Développement de la pratique
A1	<p>Public jeune</p> <p>1) Action ciblant les passerelles entre la pratique du badminton scolaire et celle en club – Club/Comité</p> <p>Cette action concerne tous les établissements scolaires. Une attention particulière sera portée aux actions concourant à la pratique régulière dans les établissements scolaires des zones prioritaires (QPV ou ZRR). Les actions dans les établissements labellisés « Génération 2024 » seront également étudiées avec attention par les évaluateurs.</p> <p>Exemples d'action à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stages d'initiation/découverte pendant les vacances scolaires à destination des jeunes habitants des zones prioritaires - Cycles réguliers d'animation dans les écoles des zones prioritaires - Création d'une section sportive dans un établissement scolaire en REP / REP+ / et/ou zones rurales <p>2) Action de promotion et/ou d'animation auprès des jeunes du département hors temps scolaire – Club/Comité</p> <p>Sont visées les actions pendant les vacances scolaires et le temps périscolaire.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation avec des centres de loisirs - Parrainage de jeunes licenciés auprès de jeunes non licenciés
A2	<p>Public en situation de handicap</p> <p>Eléments de définition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Handibad : pratique qui concerne tous les types de handicaps (physique/moteur, sensoriel [surdit�, malvoyance], handicap mental/psychique...) - Para-badminton : pratique qui entre aux Jeux Paralympiques de Tokyo. Concerne exclusivement le handicap moteur/physique selon les classifications d�finies. <p>Au-del� des actions ponctuelles, les �valuateurs seront attentifs � la mise en place d'actions s'inscrivant dans un v�ritable projet de structure visant � d�velopper l'accueil et la pratique r�guli�re des personnes en situation de handicap.</p> <p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les PSH et/ou favorisant la pratique partag�e valides/non valides – Club/Comit�</p> <p>L'accueil r�gulier de pratiquants en situation de handicap au sein du club entre dans cette cat�gorie.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Op�rations de sensibilisation des b�n�voles/dirigeants de son territoire (et au-del�) � la pratique de badminton en situation de handicap (mise en situation, exp�rience v�cue, etc.) - Animations inclusives � destination de publics handicap�s �loign�s de la pratique (plateaux Handibad) - Prendre une part active dans l'organisation d'�v�nements locaux � destination de ce public en situation de handicap (journ�es d�couverte multisport organis�es par la collectivit� ou les f�d�rations sp�cifiques FFH et FFSA) pour y positionner la pratique du badminton

- Rencontres et actions de proximité innovantes
- Organisation d'un événement Airbadminton pour les personnes en situation de handicap (mise en place d'un plateau Handibad sur un site propriétaire d'un terrain en dalles plastifiées)
- Journées « sport partagé » avec l'UNSS

2) Action concourant au développement de l'offre de pratique du Para-badminton (compétitions, circuit, stages, créneaux dédiés) – Club/Comité/Ligue

Exemples :

- Stages dédiés pour les joueurs/joueuses de Para-badminton
- Créneaux inclusifs intégrant des joueurs/joueuses de Para-badminton aux créneaux valides
- Organisation d'une étape du circuit Para-badminton
- Ouverture d'un ou plusieurs tableaux Para-badminton sur un/des tournois valides (tableaux spécifiques en parallèle d'un tournoi valide)
- Rencontres et actions de proximité innovantes

Public des zones prioritaires

1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique dans les zones prioritaires (QPV, ZRR) Club/Comité

Les partenariats avec le milieu socio-éducatif pour la mise en œuvre des actions sont éligibles dans cette catégorie.

Les actions peuvent, par exemple, comporter un volet formation/sensibilisation des animateurs socio-éducatifs à la discipline « badminton » et/ou la mise en place de partenariats actifs pour animer des temps réguliers d'accès à la pratique (créneaux récurrents, journées portes ouvertes, etc.).

Exemples :

- A3**
- Animations régulières en « pied d'immeuble » ou dans le gymnase à destination des habitants des zones prioritaires (journées découverte, compétitions de proximité, etc.)
 - Accueil des habitants des zones prioritaires dans les activités quotidiennes du club (portes ouvertes, stage de découverte, compétitions promotionnelles...)
 - Construction de partenariats avec les acteurs locaux pour organiser ces animations et toutes actions dans les zones prioritaires (collectivités, associations socio-éducatives type MJC, maisons de quartiers, missions locales, centres sociaux etc.)
 - Sensibilisation / formation des animateurs socio-éducatifs à la pratique du badminton pour promouvoir le développement de la discipline

2) Action pour favoriser la création de clubs en zones prioritaires – Comité/Ligue

Les évaluateurs seront attentifs au fait que la pratique du badminton s'effectue au sein de la zone prioritaire.

Airbadminton

1) Action de promotion et/ou d'animation visant à développer le Airbadminton (événements, stages...) Club/Comité/Ligue

A4 Bonnes pratiques :

- Événement « C'l'été » à Chartres : participation du comité 28 à une semaine d'animation avec terrain en dalles plastifiées et kit sur gazon installé sur sable. Voir Episode 27 #EspritBad
- « Airbadminton tour » en PACA
- Animations estivales des collectivités : « Toulouse Plages »

2) Organisation de rencontres compétitives Airbadminton – Club/Comité/Ligue

Sont visées des formules compétitives non officielles (type tournée des plages) et/ou l'organisation de rencontres PromoBaD.

Bonnes pratiques :

- Organisation au cours de l'été de petits tournois sur différents sites du territoire concerné
- Exemple du badminton festival de la Fédération de Badminton des Pays-Bas (<https://www.badminton.nl/evenementen>) : établissement de lots à l'issue du tournoi pouvant encourager la pratique du Airbadminton et du badminton pour les vainqueurs (Goodies, t-shirts, volants, raquettes)

Action innovante public féminin

Les actions visées concernent le développement de la pratique et devront donc être menées « raquette en main ». Les actions de l'ordre de la sensibilisation (colloques, communication, conférences, etc.) peuvent rentrer dans l'axe C1 intitulé : « Promotion des valeurs citoyennes ».

La priorité sera donnée aux actions ciblant les jeunes filles et les femmes vétérans à partir de la catégorie V4.

Les évaluateurs seront également attentifs aux actions incitant à une mixité d'opposition (hommes vs femmes). Dans ce cadre, une attention particulière sera portée aux actions s'appuyant sur des rencontres PromoBaD.

A5 1) Action visant à asseoir la pratique féminine au travers de compétitions, stages, types de pratique Club/Comité/Ligue

Exemples :

- Circuit PromoBaD féminin pour permettre aux débutantes de s'essayer à la compétition
- Développement de nouvelles pratiques (fitness et badminton par exemple)
- Circuit d'animation 100% féminin pour débutantes dans tout un département (fitness, badminton)
- Prendre une part active dans l'organisation d'événements locaux à destination du public féminin (journées découverte multisport organisées par la collectivité, par exemple) pour y positionner la pratique du badminton
- Soirées invite une copine (1 licenciée + 1 non-licenciée)

Fidélisation des licenciés non compétiteurs

Néo-licencié : pratiquant qui renouvelle sa licence après une année, puis après une seconde année. En somme, il s'agit d'un pratiquant qui est licencié depuis 3 ans consécutifs maximum.

A6 2) Action spécifique répondant aux attentes exprimées par les néo-licenciés non compétiteurs et favorisant leur épanouissement – Club/Comité/Ligue

Exemples :

- Evaluation des attentes, accueil, convivialité, structuration et encadrement des créneaux, événements spécifiques...

Bonnes pratiques :

- Label « Mon Club & Moi » de la ligue AURA pour la fidélisation des nouveaux licenciés
- « La semaine de la convivialité » de la ligue PACA

Appui au fonctionnement de l'Equipe Technique Régionale – Ligue

A7 Cet axe est à destination des ligues exclusivement.

Il est préconisé de fournir la convention ETR (en lien avec la DRJSCS) sur l'Olympiade en cours, ainsi que la composition actualisée de l'ETR concernée.

	<p>Attention : seules les actions concourant au fonctionnement et au développement de l'équipe en tant que telle seront éligibles. Les actions portées par l'ETR dans le cadre du projet sportif de la ligue ne rentrent pas dans cet axe (exemples : mise en œuvre de formations fédérales/professionnelles, stages sportifs...)</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Regroupement/séminaire de l'ETR (réunions, groupes de travail...) - Animation et coordination du réseau (en présentiel ou à distance, plateforme...) - Formation continue des membres ETR : compétences spécifiques ou transversales des acteurs
<p>A8</p>	<p>Action à destination des territoires ultramarins</p> <p>Les territoires ultramarins peuvent se positionner (ligues et clubs) sur les actions listées dans les 3 objectifs opérationnels de l'ANS. En complément, ils peuvent se positionner sur des actions spécifiques listées en A8 (cf. note de cadrage).</p> <p>6) Action visant au développement et à la structuration des EFB pour tendre vers la 3^{ème} et la 4^{ème} étoile EFB Club EFB 2 étoiles</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Action de promotion en milieu scolaire : séances découverte, rencontres amicales, formation des enseignants d'EPS/Professeurs des écoles, création d'une section sportive scolaire, signature convention AS scolaire Bad/Club FFBaD...)

<p>B Promotion du sport santé</p>	
<p>B1</p>	<p>Seniors éloignés de la pratique</p> <p>Éléments généraux : seniors, au sens du Dispositif Seniors = public de plus de 50 ans.</p> <p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics seniors et/ou favorisant la pratique intergénérationnelle – Club/Comité</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de l'accueil régulier de personnes seniors éloignés de la pratique sportive au sein de créneaux dans le club - Organisation de moments de pratique partagée entre jeunes du club et seniors éloignés de la pratique sportive (créneaux intergénérationnels) - Mise en œuvre des opérations de sensibilisation des bénévoles/dirigeants de son territoire (et au-delà) à la pratique du badminton pour les seniors éloignés de la pratique sportive - Prendre une part active dans l'organisation d'événements locaux à destination de ce public (journées découverte multisport organisées par la collectivité [CCAS par ex.] ou la fédération spécifique FFRS) pour y positionner la pratique du badminton
<p>B2</p>	<p>Action innovante personnes atteintes de maladies chroniques</p> <p>Exemples de maladies chroniques : cancers, pathologies cardiovasculaires, diabète, obésité, pathologies respiratoires chroniques (mucoviscidose), troubles musculosquelettiques...</p> <p>1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour les publics atteints de maladies chroniques et/ou favorisant la pratique partagée avec les autres membres du club – Club/Comité</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions d'animation sportive pour les publics atteints de pathologies chroniques et sessions régulières d'animation en gymnase

- Temps réguliers de pratique partagée entre publics atteints de pathologies chroniques et autres membres du club
- Prendre une part active dans l'organisation d'événements locaux à destination de ces publics relevant du sport-santé (journées « sport et santé » organisées par les collectivités ou par d'autres acteurs du territoire) pour y positionner la pratique du badminton
- Organisation d'une pratique régulière aux femmes touchées par le cancer du sein
- En général : actions menées en lien avec des associations spécialisées

Action innovante santé bien-être entreprise

Les actions visées devront favoriser la pratique du badminton pour le public issu de l'entreprise dans une perspective générale de bien-être et de lutte contre la sédentarité des salariés.

Une attention particulière sera portée au public féminin.

1) Action de promotion et/ou d'animation favorisant la pratique pour le public issu de l'entreprise – Club/Comité

B3 Les actions visées peuvent s'entendre à la fois au sein de l'entreprise (badminton à destination des salariés, à des fins de santé) et également en dehors de l'entreprise, dans le gymnase, sur des créneaux clubs.

Exemples :

- Organisation d'une pratique régulière du badminton au sein d'une ou plusieurs entreprises de son territoire, dans une perspective de lutte contre la sédentarité
- Organisation de temps de pratique partagés entre membres du clubs et licenciés « entreprise »
- Organisation de compétitions et rencontres de proximité inter-entreprises

Autre action de promotion de la santé par le sport

Les évaluateurs seront particulièrement attentifs aux actions visant à lutter contre la sédentarité à travers la pratique du badminton.

1) Action visant à positionner le badminton comme un sport vecteur de santé auprès des organismes territoriaux spécialisés – Club/Comité/Ligue

Exemple :

- Rapprochement avec les Maisons Sport-Santé et les Réseaux régionaux/départementaux Sport-Santé & bien-être dans le cadre du Dispositif national Sport Santé Bien-Être (ministère des Sports)

2) Action visant à éduquer et sensibiliser tous les publics aux offres de pratique à but thérapeutique/bien-être Club/Comité/Ligue

B4 La mention « tous les publics » comprend, à la fois, nos pratiquants et le grand public.

Exemples :

- Constitution et animation d'un réseau d'éducateurs badminton spécialisés dans la santé (les orienter vers des formations, animer régulièrement le réseau, etc.)
- Contribution à l'éducation à la santé des pratiquants par des campagnes de communication et de sensibilisation
- Mise en œuvre des opérations de sensibilisation des bénévoles/dirigeants de son territoire (et au-delà) à la pratique du badminton à des fins thérapeutiques

3) Action spécifique dans les hôpitaux et/ou dans les établissements médico-sociaux – Club/Comité

Exemples :

- De manière générale, mise en œuvre de créneaux « bad-santé » au sein d'établissements médico-sociaux accueillant :

	<ul style="list-style-type: none"> - Des personnes en situation de handicap [Foyers d'Hébergement (FH), Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts d'Education Motrice (IEM), Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)...], - Des publics seniors éloignés de la pratique sportive [Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA), résidences autonomie...], - D'autres publics [Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), Clubs de prévention, Centres et Foyers d'Action Educative (CAE, FAE), Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA), établissements relevant de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)...] - Pratique du badminton à l'hôpital
--	---

C Développement de l'éthique et de la citoyenneté	
C1	<p>Promotion des valeurs citoyennes – Club/Comité/Ligue</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions de communication, colloques, conférences, réunions pour sensibiliser le public à ces questions, par l'intermédiaire d'intervenants extérieurs - Mise en œuvre d'une campagne de communication luttant contre les stéréotypes de genre - Actions en faveur des migrants
C2	<p>Badminton Responsable – Club/Comité/Ligue</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions permettant la réduction de son impact carbone - Mise en place d'une politique d'achat favorisant les circuits courts - Achat mutualisé de matériel entre plusieurs structures de badminton (véhicule, matériel sportif, etc.) - Actions permettant de donner une seconde vie au matériel sportif usagé - Actions de sensibilisation en matière d'éco-responsabilité

***Fédération** : Fédération Française de Badminton FFBaD

***Nature de l'aide** : Projets sportifs fédéraux

***Modalité de l'aide** : Aide au projet

***Objectifs opérationnels**

Sélectionnez dans le menu déroulant un des trois objectifs correspondant à votre action : Développement de la pratique / Promotion du sport santé / Développement de l'éthique et de la citoyenneté.

***Modalité ou dispositif**

Sélectionnez dans le menu déroulant une des catégories d'actions FFBaD.

LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Il s'agit du public visé par l'action.

***Tranche d'âge**

Les seniors correspondent aux personnes de plus de 50 ans, conformément au dispositif fédéral.

***Commentaire (bénéficiaires)**

Précisez qui sont les bénéficiaires directs et indirects de votre action (jeunes débutants, scolaires, licenciés loisirs, compétiteurs, nouveaux licenciés, féminines...)

 **LES TERRITOIRES*****Commentaire (territoires)**

Mentionnez le nom du territoire concerné par l'action ou celui d'où proviennent les publics touchés par l'action, exemple : QPV « Les Houches ».

Sont dits « territoires carencés », les territoires les suivants :

- Quartiers de la politique de la ville (QPV) : [arrêté du 14/09/15 avec la liste en métropole et outre-mer](#),
- Zones de revitalisation rurale – ZRR ([arrêté du 22/02/2018](#)),
- Bassins de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR,
- [Communes en contrats de ruralité](#).

Les territoires carencés s'articulent autour de 3 critères d'éligibilité non cumulatifs :

- L'équipement principal utilisé par l'association est implanté au sein d'un QPV / ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité ;
- Le siège social du club est situé dans un QPV / ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité ;
- Les actions développées par le club touchent un public majoritairement composé d'habitants de QPV / ZRR / bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR / commune en contrat de ruralité.

Vous trouverez, ci-après, des outils qui permettent de géolocaliser un territoire :

- [Système d'information géographique de la politique de la ville](#),
- [Observatoire des territoires](#).

 **LES MOYENS HUMAINS*****Moyens matériels et humains**

Précisez les moyens mis en œuvre pour l'action :

- Financiers (aides diverses obtenues, % d'autofinancement, tarifs spéciaux pour l'action...),
- Humains (nombre de personnes, bénévoles, élus, professionnels),

!/ \ Les lignes du budget « Rémunération intermédiaires et honoraires » et « Déplacements, missions » doivent être impérativement détaillées ici.

- Matériels (matériel de l'association et/ou mis à disposition par la collectivité...).

!/ \ Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent être impérativement détaillées ici.

« Volontaires » correspond aux personnes en service civique.

Explication Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) :

Une action pourra, par exemple, impliquer le travail d'un bénévole à 15% de son temps et d'un salarié à hauteur de 25% de son temps de travail, ce qui donne :

- Bénévole : 1 personne = 0.15 ETPT
- Salarié : 1 personne = 0.25 ETPT

L'ÉVALUATION

Précisez les indicateurs pour l'évaluation interne à la fois quantitatifs ET qualitatifs (cf. note de cadrage) au regard des objectifs fixés.

- Exemples de critères quantitatifs : nombre de jeunes concernés par une animation, nombre d'encadrants formés, nombre de partenaires conventionnés...
- Exemples de critères qualitatifs : investissement dans l'activité, diversité des typologies de publics représentés, satisfaction exprimée des publics et des partenaires...

LA PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable de l'action et/ou du dossier peut être différente du représentant légal.

LA SUBVENTION DEMANDÉE ET LES COFINANCEMENTS

!/ \ Le montant demandé à la FFBaD ne doit pas dépasser 50% du budget de l'action.

Ce montant ne doit pas être inférieur à 1 500€ (1 000€ pour les structures ayant leur siège social en QPV ou ZRR – cf. note de cadrage).

Indiquez les cofinancements dont vous bénéficiez spécifiquement pour l'action, en détaillant les établissements publics (mairies, Conseil départemental ou régional...) ou privés.

LE BUDGET

!/ \ Le budget, dans son ensemble, et les différents postes de dépenses, en particulier, doivent être réalistes. Les évaluateurs seront particulièrement attentifs à ce qu'ils soient conformes aux besoins nécessaires à la réalisation de l'action.

!/ \ Le budget de l'action doit être équilibré.

!/ \ Le budget global pour une structure, toutes actions comprises, ne peut pas être inférieur à :

- 2 000€ pour les structures (seuil minimal de subvention = 1 000€) ;
- 3 000€ pour les autres structures (seuil minimal de subvention = 1 500€).

!/ \ L'achat de matériel doit contribuer directement à la réalisation de l'action visée et doit être, par conséquent, dûment justifié dans la demande de subvention.

La justification de l'achat de consommables sera particulièrement étudiée par les évaluateurs.

Les lignes du budget « Achats matières et fournitures » et « Autres fournitures » doivent être détaillées dans « les moyens matériels et humains » (cf. p. 13).

!! Les autres lignes principales du budget de l'action doivent être détaillées dans la « Description » de l'action (cf. p. 6).

CHARGES		Commentaires
Charges directes		
60- Achats	Total	
Achats matières et fournitures		<i>Achat de matériel utilisé spécifiquement pour la réalisation de l'action dûment justifié</i> <i>Justification de l'achat de consommables particulièrement étudiée par les évaluateurs</i>
Autres fournitures		<i>Fournitures de bureau, petit équipement</i>
61- Services extérieurs	Total	
Locations		<i>Location de véhicule, de salle, de matériel pour l'action</i>
Entretien et réparation		<i>Maintenance liée à l'action</i>
Assurance		
Documentation		<i>Documentation spécifique à l'action</i>
62- Autres services extérieurs	Total	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		<i>Honoraires de prestation d'un éducateur sportif (forcément diplômé), d'un animateur ou de toute autre professionnel intervenant sur l'action</i>
Publicité, publication		<i>Communication sur l'action</i>
Déplacements, missions		<i>Frais de déplacement, hébergement, restauration</i>
Services bancaires, autres		<i>En lien avec l'action</i>
63- Impôts et taxes	Total	
Impôts et taxes sur rémunération		/
Autres impôts et taxes		/
64- Charges de personnel	Total	
Rémunération des personnels		<i>Salaires</i>
Charges sociales		<i>URSSAF, retraite, mutuelle, prévoyance</i>
Autres charges de personnel		/
65- Autres charges de gestion courante		<i>Paiement des licences, paiement des inscriptions aux compétitions, aux stages...</i>
66- Charges financières		/
67- Charges exceptionnelles		/
68- Dotations aux amortissements, provisions		<i>En cas d'acquisition de matériel utilisable sur plusieurs années et d'un montant unitaire supérieur à 500€, renseignez le montant de l'investissement divisé par le nombre d'années d'utilisation.</i>
69- Impôts sur les bénéfices (IS)		/

Charges indirectes réparties affectées au projet		
Charges fixes de fonctionnement		<i>Location de locaux, frais téléphoniques, entretien des locaux... à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
Frais financiers		<i>Intérêts d'emprunt, frais de gestion des comptes bancaires à ventiler selon une règle de répartition objective</i>
Autres		/
TOTAL DES CHARGES		Total charges directes + indirectes = total subventionnable
Excédent prévisionnel (bénéfice)		<i>Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
86- Emplois des contributions volontaires en nature	Total	
860- Secours en nature		<i>Dons alimentaires et vestimentaires, mise à disposition éventuelle de personnel</i>
861- Mise à disposition gratuite de biens et de services		<i>Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)</i>
862- Prestations		<i>Prestations en nature (traiteur, animation...)</i>
864- Personnel bénévole		<i>Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé</i>

PRODUITS		Commentaires
Ressources directes		
70- Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		<i>Inscriptions pour l'action, inscriptions sur des formations, buvette liée à l'évènement, vente de goodies...</i>
73- Dotations et produits de tarification		/
74- Subventions d'exploitation	Total	
Fédérations sportives – FFBaD		Subvention ANS
Etat		<i>FDVA, aide à l'emploi pluriannuelle proratisée par rapport à l'action</i>
Conseil régional		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Conseil départemental		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Communes, communautés de communes ou d'agglomérations : Mairie de ?		<i>Détaillez combien va à l'action par rapport au total</i>
Organismes sociaux		
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		<i>Erasmus+, etc.</i>
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		<i>Emplois francs</i>
Aides privées		<i>Sponsors, partenaires financiers, fondations, fédération, ligue, comité (hors dons et mécénat)</i>
Autres établissements publics		<i>Rémunération des services civiques</i>
75- Autres produits de gestion courante	Total	
756- Cotisations		<i>Cotisations des adhérents, y compris licence fédérale</i>
758- Dons manuels - Mécénat		<i>Dons et mécénat défiscalisé</i>
76- Produits financiers		/
77- Produits exceptionnels		/
78- Reprises sur amortissements et provisions		/
79- Transfert de charges		/

RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES AU PROJET		
Fonds propres		Autofinancement = réserves sur exercices antérieurs (pour équilibrer le budget de l'action)
TOTAL DES PRODUITS		Total ressources directes + ressources propres = total subventionnable
Insuffisance prévisionnelle (déficit)		Le budget de l'action devant être équilibré, cette ligne doit être à 0.
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
87- Contributions volontaires en nature	Total	
870- Bénévolat		Heures de bénévolat valorisées à 14€/h brut chargé
871- Prestations en nature		Prestations en nature (traiteur, animation...)
875- Dons en nature		Evaluation de la mise à disposition de biens, de services et de matériel (gymnases...)
La subvention sollicitée de ...€, objet de la présente demande représente ...% du total des produits du projet.		Maximum 50%

Les contributions volontaires en nature ne rentrent pas dans le calcul du montant subventionnable de l'action.

L'ATTESTATION ET LA SOUMISSION

FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION > Etape 5 sur Le Compte Asso

!/ Si vous déposez plusieurs actions, vous devez toutes les intégrer dans le même dossier de demande de subvention avant de confirmer la transmission de votre dossier. Cliquez sur « + » à l'étape 4 « Description des projets » après avoir saisi votre premier projet.

!/ Le fait de télécharger le récapitulatif de votre demande ne signifie pas qu'elle a été transmise à la FFBaD.

Une fois que vous avez confirmé la transmission, le dossier est définitivement transmis à la FFBaD : il est alors impossible d'apporter des modifications à votre demande.

Confirmer la transmission

Cette action va permettre de transmettre votre dossier au service instructeur.

Il ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Vous allez aussi récupérer le Cerfa de votre dossier au format PDF.

Souhaitez-vous continuer ?

Confirmer la transmission

Vous allez pouvoir récupérer le document CERFA au format PDF.

Un mail de confirmation est envoyé systématiquement dès que vous avez validé votre demande de subvention. Pour savoir si votre dossier est bien validé, le champ « Etat » dans le récapitulatif de votre demande de subvention doit afficher « Transmis au service instructeur ». S'il est indiqué « En cours de saisie », votre dossier n'est pas validé.

ANNEXES

ANNEXE 1 – Outils FFBaD

Outils transversaux

- Outil pour mettre en place le titre de participation découverte et déclarer une opération promotionnelle :
[http://www.ffbad.org/data/Files/Stockage_FFBaD/Tutoriel/Poona -
_Mettre en place le titre de participation Decouverte.pdf](http://www.ffbad.org/data/Files/Stockage_FFBaD/Tutoriel/Poona_-_Mettre_en_place_le_titre_de_participation_Decouverte.pdf)
- Note sur l'encadrement des différents publics : qui a le droit de faire quoi ?
http://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/note_reglementation_encadrement_publics.pdf
- Le PromoBaD : comment ça marche ?
<http://www.ffbad.org/competitions/les-tournois/rencontre-promobad/>
- Formulaire de droit à l'image pour les événements de promotion grand public :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/DocumentType_Droit_Image_FFBaD.doc
- Modèle de convention-type avec les établissements sociaux et médico-sociaux :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/Modele_Convention_%20ClubStructure.doc
- Note de synthèse sur les rencontres de proximité :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/Rencontres_competitions_proximite_Synthese.pdf
- Synthèse de la méthode de création de clubs :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/Axes_Developpement_Federaux/Creation_de_clubs/Synthese_methode_creation_de_clubs.pdf

Outils pour les actions envers le public jeunes

- Informations sur le Dispositif Jeunes :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/dispositif-jeunes/>
- Dispositif « Ecole Française de Badminton » :
 - Informations générales :
<http://www.ffbad.org/badminton-pour-tous/le-bad-pour-les-jeunes/ecoles-francaises-de-badminton/>
 - Critères d'évaluation :
http://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/EFB/2019/GUI05_03A1_HN_EvaluationEFB.pdf
 - Règlement :
http://www.ffbad.org/module/00024/12/data/Files/EFB/2019/GUI05_03_HN_ReglementEFB.pdf
- Règlement des plateaux MiniBaD :
https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.09_DP_PlateauMiniBad.pdf

- Règlement des Rencontres Départementales Jeunes :
https://gdb.ffbad.org/2019-2020/Src/GDB-03/GUI03.10_DP_RencontreDepJeunes.pdf

Outils pour développer le Handibad

- Guide d'accueil des personnes en situation de handicap dans les clubs :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_HandiBad/FFBaD_GUIDE_HAN DI_VF.pdf
- Fiche pratique sur l'organisation d'un plateau Handibad :
http://www.ffbad.org/data/Files/FFBaD_FICHE_DIRIGEANT_HANDIBAD_WEB3.pdf
- Grille d'observation des plateaux Handibad :
http://www.ffbad.org/data/Files/PlateauxHandibad_grille%20d'observation.pdf
- Questionnaire de satisfaction pour les publics des plateaux Handibad :
http://www.ffbad.org/data/Files/PlateauHandibad_QUESTIONNAIRE%20DE%20SATISFACTION.pdf
- Rapport-bilan des plateaux Handibad :
<http://www.ffbad.org/data/Files/RAPPORT-Bilan%20SUR%20LES%20ANIMATIONS%20DE%20BADMINTON%20INCLUSIF.pdf>
- Convention nationale avec la Fédération des APAJH :
<http://www.ffbad.org/data/Files/Convention%20APAJH-FFBaD-Officiel.pdf>
- Descriptif des classifications en Para-badminton :
http://www.ffbad.org/data/Files/GUI49A2_VS_FicheTechnique_Parabad.pdf

Outils pour développer la pratique des seniors

- Guide présentant le dispositif seniors :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_Bad_Seniors/FFBaD_SENIOR_GUIDE_WEB.pdf
- Fiches pédagogiques à destination des encadrants :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Le_Bad_Seniors/FFBaD_DS_ENCADRANTS_WEB.pdf

Outils pour développer la pratique dans les quartiers

- Guide présentant le dispositif Bad & Quartiers :
http://www.ffbad.org/data/Files/Accueil/Badminton_Pour_Tous/Bad%20Partout/Quartier/FFBaD_QUARTIER_PRIORITAIRE_WEB.pdf

Outils pour développer le Badminton Responsable

- Informations générales :
<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/developpement-durable/label/infos-ecobad/>
- Guide pratique pour organiser une manifestation ECOBaD :
http://www.ffbad.org/data/Files/Espaces_Dedies/Dirigeants/La_Boite_a_Outils/ANS/GuideFFBaD_Manif_Ecobad.pdf

ANNEXE 2 – Acronymes

APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
ANS	Agence nationale du Sport
AS scolaire	Association Sportive scolaire
CCAS	Caisse Centrale d'Activités Sociales
CR	Contrat de Ruralité
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EFB	Ecole Française de Badminton
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux
ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé
ETR	Equipe Technique Régionale
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FFH	Fédération Française Handisport
FFRS	Fédération Française de la Retraite Sportive
FFSA	Fédération Française du Sport Adapté
FSE	Fonds Social Européen
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
NPNRU	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PAT	Plan d'Animation Territorial
PSF	Projet Sportif Fédéral
PSH	Personne en Situation de Handicap
QPV	Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
REP	Réseau d'Education Prioritaire
RNA	Répertoire Nationale des Associations
SIREN	Système d'Identification du Répertoire des Entreprises
SIRET	Système d'identification du répertoire des établissements
UNSS	Union Nationale du Sport Scolaire
UGSEL	Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre
USEP	Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale